



CONVOCAATION
Vous êtes priés de bien vouloir assister à la séance du
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2023 À 20h
(Salle du Conseil en Mairie)

ORDRE DU JOUR :

1 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DRAGA

Présentation du rapport d'activités 2022 de la Communauté de Communes Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche par sa Présidente, Madame Françoise GONNET-TABARDEL.

2 - FINANCES

1. Budget Communal – Décision Modificative n°01

Ajustement des comptes

2. Subventions exceptionnelles.

Proposition de verser une subvention exceptionnelle à l'association Respir'en Seine dans le cadre de leur festival Viva'Cuivre qui s'est déroulé à Saint Montan le 26 juillet 2023.

3. Tarification des locations

Mise en place d'une nouvelle tarification des locations des salles municipales.

4. École Publique de la Plaine du Cours

Attribution d'une participation pour la classe de découverte à Murat-Le-Quaire dans le Puy-de-Dôme pour les classes CE2/CM1 et CM2 (Mesdames TREGOAT et FREUND) de l'École Publique de la Plaine du Cours.

3 - URBANISME

Acquisition foncière de la parcelle cadastrée AY33 sise Plaine de Courbier, d'une superficie de 1 823 m² pour le projet d'implantation d'une antenne dans le cadre du Programme National NEW DEAL.

4 - PERSONNEL COMMUNAL

1. Service Administratif

Dans le cadre de l'avancement de grade 2023, création de poste pour les agents promouvables :

- Rédacteur Principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à temps complet.

2. Service Scolaire

a. ATSEM

Création d'un poste d'Agent Spécialisé Principal de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 29 heures 25 minutes suite à l'augmentation du temps de travail de l'agent.

b. Agent polyvalent des écoles

Dans le cadre de l'avancement de grade 2023, création de poste pour les agents promouvables :

- Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps non complet.

3. Service Technique

Dans le cadre de l'avancement de grade 2023, création de poste pour les agents promouvables :

- Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet pour nommer un nouvel agent technique polyvalent.

Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet pour nommer un nouvel agent technique polyvalent.

5 - DIVERS

1. *STEP du Village – Expropriation*

Dans le cadre de l'expropriation pour la création de la Station d'Épuration du Village, le montant de l'acquisition des parcelles a été consigné auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Rédaction d'un acte de déconsignation au profit de Monsieur GATTO pour le paiement des parcelles cadastrées AK563, AK566 et AK568 acquise par la Commune suite à l'expropriation.

2. *Référent Ambroisie*

Suite à la démission de Monsieur Lucas JULIARD, le Conseil Municipal désigne un ou plusieurs conseiller(s) municipal(ux) comme interlocuteur privilégié dans le cadre d'un plan régional d'actions contre l'ambroisie à feuille d'armoise.

4. *Référent Moustique Tigre*

Suite à la démission de Monsieur Lucas JULIARD, le Conseil Municipal désigne un ou plusieurs conseiller(s) comme interlocuteur privilégié dans le cadre du plan régional de surveillance renforcé.

SAINT-MONTAN, le 20 octobre 2023

Le Maire,
Christophe MATHON

